

PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP AE PE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui :

- Exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité
- Participe à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant
- Etablit avec les parents et les enfants une relation de confiance
- Crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité

L'activité professionnelle peut s'exercer :

- En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), en école ou à domicile

La formation se décline en trois blocs de compétences :

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'enfant dans ses découvertes et apprentissages - Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire son action dans le réseau de relation enfant-parents-professionnels - Exercer son activité en école maternelle, EAJE (Etablissement Accueil Jeune Enfant) et ACM (Accueil Collectif de Mineur)
EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL A DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Négocier le cadre d'accueil - Assurer l'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant - Elaborer des repas

DANS UNE FINALITE EDUCATIVE, LE TITULAIRE DU CAP AE PE CONDUIT :



Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage



Des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective



Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté

PUBLIC VISE

Qualités requises :

✓ PATIENT	✓ AUTONOME
✓ RESPECTUEUX	✓ ORGANISÉ
✓ BIENVEILLANT	✓ MATURE
✓ DÉLICAT	✓ DYNAMIQUE
✓ RIGOREUX	✓ CONSTANT

Conditions d'admission :

- ✓ Avoir au moins un diplôme de niveau III (CAP, BEP)
- ✓ Ne pas avoir plus de 29 ans (Sans limite d'âge sauf pour les personnes en situation de handicap ou les sportifs de haut niveau)
- ✓ Constituer un dossier de demande d'inscription
- ✓ Satisfaire aux entretiens individuels organisés par l'établissement
- ✓ Être embauché par une entreprise pour un an par contrat d'apprentissage

ORGANISATION DE LA FORMATION

Prérequis

- Les savoirs de base devront être maîtrisés
- Aucun prérequis n'est demandé pour accéder à la formation, toutefois, l'expérience et la réalisation de stages auprès d'enfants sont vivement conseillés.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Approche théorique et pratique, contextes, retours d'expériences (fiches navettes)

Modalités d'évaluation / Valider l'ensemble des 3 blocs de compétences (EP1 - EP2 - EP3 + PSE) En cas de validation partielle, bénéfice de 5 ans

- Contrôle en cours de formation

Nombre de participants

- 20

Délais d'accès

- Inscriptions à partir de Janvier 2021 jusqu'à Octobre 2021 (Sous réserve des places disponibles)

Durée de la formation du 13 septembre 2021 au 28 juin 2022



PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Insertion professionnelle dans les secteurs d'activités précités (Auxiliaire ou agent de crèche ...)
- Entrée en IFAP (Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture), en Ecole d'EJE (Educateur de Jeunes Enfants)
- Accès au concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

TARIFS DE LA FORMATION

- La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (Article L.6211-1).
- Le tarif de la formation est de 7000 euros (Décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ». Il est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

ACCESSIBILITE HANDICAP

- Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : - Locaux avec accès PMR (Rampes, Ascenseur, Bâti élargis ...) - Aménagements aux examens
- Personne référente handicap au sein de l'établissement
- Référente handicap du CFA Jean Bosco : Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou dumortier.s@cfajeambosco.fr

Taux de la dernière session de formation

- Taux d'obtention du diplôme : **100%**
- Taux de poursuite d'études : **13 %**
- Taux d'interruption en cours de formation : **6 %**
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : **75%**

Pour un accompagnement de qualité, l'UFA Saint Rémi propose en plus de plateaux techniques récents et ergonomiques ; un point écoute, l'intervention de professionnels ; un dispositif PEPS (Parcours d'Education, de Pratiques et de Sensibilisation à la culture); le PRAP 2S(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et Social) et le SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

Michel GAROT , Chef d'Établissement
UFA Saint-Rémi - 4 rue des Sergents - BP 50603
80006 AMIENS Cedex 1

☎ 03 22 71 23 00 ✉ stremi.amiens@ac-amiens.fr
Responsable UFA : **Elodie Caudron**
☎ 06 29 20 16 16 ✉ elodie.caudron@ac-amiens.fr